## Commune d'Esneux



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION « Liaison so-Hamay Grandfosse » DU 23 AVRIL 2010

## Présents:

M<sup>me</sup> POUSSART, CLDR;

MM. François BELLIERE, représentant de la CCATM et de la CLDR;

MM. Philippe DETROZ et Léon MARTIN, Echevins;

MM. Claude LEVEQUE et Jean-Yves BRIXHE, Agents techniques;

M<sup>mes</sup> Bénédicte LAURENT et Mélissa MAGAIN, CeM.

## Excusés:

Mme Laura IKER, Bourgmestre;

M. Pierre JEGHERS représentant de la CLDR.

Monsieur MARTIN assure la présidence.

Déroulement de la réunion :

- 1. Présentation des grandes lignes du projet par Monsieur Lêveque ;
- 2. Monsieur Bellière donne des informations complémentaires ;
- 3. échanges des points de vue ;
- 4. visite de terrain.

La construction de cette voirie a pour but de désenclaver la cité de So Hamay à Fontin et d'éviter que les automobilistes de la cité traversent le « vieux » village de Fontin.

Il y a plus de 20 ans que l'on parle de ce projet, mais il n'a jamais abouti faute de moyen.

Ce projet fait partie de la fiche 1.1 du PCDR: « Création d'une voirie assurant la sécurité des piétons, comme préconisé dans le schéma de structure, afin de désenclaver la cité et de pouvoir y développer du logement favorisant la mixité sociale et réduire la circulation au centre du village. »

La liaison projetée se situe sur la tracé du chemin vicinal n°113 et aurait une largeur de 4.50m avec un trottoir. La largeur de la voirie, doit dépendre du nombre potentiel d'habitations (actuelle+avenir).

Il est possible que le débouché de la liaison sur la rue Grandfosse se réalise via la rue du Vignoble.

Des arbres présentant un intérêt esthétique sont situés le long du chemin. Il y en a davantage en aval d'ou la volonté de réaliser l'emprise en amont de façon à limiter aux maximum les abattages.

Il faudrait envisager une négociation ou expropriation des propriétaires des terrains situés en amont. Tout en sachant qu'ils sont également propriétaires(Famille BRIALMONT) d'une nouvelle construction qui est située au carrefour de la rue Grandfosse et du chemin vicinal n°113 (juste à côté de la future liaison).

Il y a une clause dans le permis d'urbanisme qui prévient les demandeurs de la volonté communale de construire une liaison à côté de leur future maison...

La réalisation de la voirie pourrait s'accompagner d'une modification du plan de secteur. D'un point de vue paysage, la rue des trois Mêlées étant sur une ligne de crête, il convient de ne plus autoriser de construction malgré le fait que l'on soit en zone d'habitat en caractère rural.

On pourrait échanger cette zone au plan de secteur avec celle située à l'ouest de la citée (le long de la future voirie), qui est en partie en zone forestière et en zone agricole.

Il pourrait être opportun d'urbaniser cette zone étant donné les possibilités très limitées de développer l'habitat ailleurs dans la commune, vu l'importance de la déclivité et des zones karstiques sans compter que du point de vue paysager, cet endroit n'est visible de nulle part.

Point négatif du projet : destruction d'un endroit bucolique – pas intéressant d'un point de vue écologique – diminue la caractéristique principale de notre Commune «verte».

Egouttage : possibilité de relier l'égouttage de la future liaison au réseau d'assainissement collectif (rejet dans la station d'épuration de l'AIDE située rue de l'Athénée.)

Estimation du coût : 40.000€ sans les emprises

Le groupe de travail demande au service travaux, après s'être rendu sur place, de réfléchir à un autre tracé.

La date du 4 juin est proposée pour examiner les propositions du services travaux.

La prochaine réunion se tiendra le <u>vendredi 4 juin 2010 à 9h00 heures</u>, à l'Administration communale, Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux, en la salle du Conseil.